

## **Enjeu n°2 : Valoriser l'image du chasseur**

### **Contexte :**

Consciente que le maintien de la chasse passe d'abord par l'acceptation et la compréhension de la pratique cynégétique par le grand public, la Fédération des Chasseurs du Gers a entrepris, entre 2008 et 2014, des actions pour améliorer l'image des chasseurs gersois, en passant notamment par une attention particulière portée à la sécurité pour tous.

La sécurité à la chasse pour les chasseurs et les autres usagers de la Nature a été identifiée comme une priorité de la Fédération des Chasseurs du Gers. En effet, malgré le très faible nombre d'accidents de chasse au regard d'autres activités, la Fédération est consciente que le risque zéro n'existe pas. Elle sait aussi que la cohabitation respectueuse de l'ensemble des usagers du territoire passe par une pratique cynégétique aussi sécurisée que possible. Pour ce faire, la Fédération a mis en place plusieurs actions visant à accentuer la formation des chasseurs notamment en matière de sécurité à la chasse et de sécurité sanitaire lors du traitement, transport et conditionnement de la venaison.

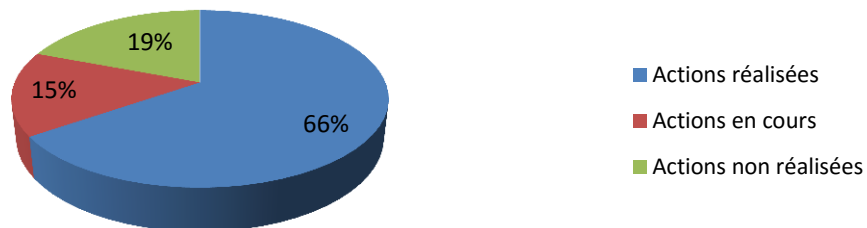
De plus, des actions ont également été mises en place pour donner aux chasseurs les moyens de gérer au mieux leurs territoires, notamment en complétant leur connaissance sur la connaissance des espèces, leur gestion et l'aménagement du territoire.

### **Etat de réalisation et poursuite des actions proposées :**

Avec **26 actions** proposées par la Fédération, l'enjeu n°2 concerne principalement la mise en place de formations à destination des responsables cynégétiques et des chasseurs.

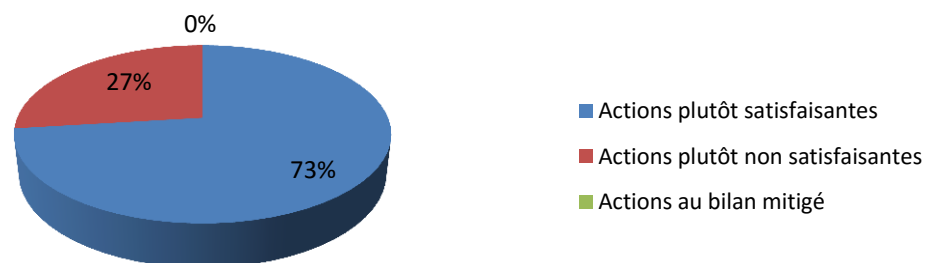
L'analyse de l'état de réalisation de ces actions, menée auprès des personnels fédéraux, indique que 21 des 26 actions proposées par la Fédération des Chasseurs ont été menées à bien ou sont aujourd'hui en cours de réalisation. Ce résultat indique que l'enjeu n°2, relatif à valorisation de l'image du chasseur, est celui disposant du plus haut niveau de réalisation (81%). Parmi les actions n'ayant pas pu être réalisées, 5 n'ont pu l'être par manque de temps, 1 par manque de moyens financiers et 1 par difficulté à mobiliser les adhérents territoriaux.

## Etat de réalisation de l'enjeu n°2



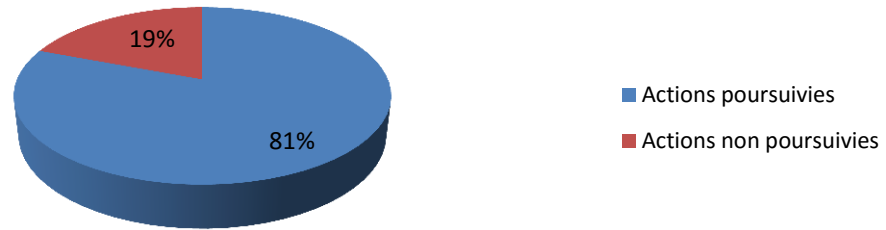
De plus, il apparaît qu'avec un taux de satisfaction élevé (73%), cet enjeu est celui disposant du plus d'actions jugées plutôt satisfaisantes par les personnels fédéraux. Ainsi, 19 actions ont été jugées plutôt satisfaisantes alors que 7 actions ne l'auraient pas été en l'état.

## Satisfaction des actions de l'enjeu n°2



Enfin, il ressort qu'un grand nombre d'actions (21 actions) proposées en 2008 par la Fédération des Chasseurs du Gers seront poursuivies avec ou sans ajustements au cours des 6 prochaines années.

## Poursuite des actions de l'enjeu n°2



## ***Aide à la lecture des tableaux d'évaluation des actions:***

### **1. Réponse aux exigences réglementaires du Code de l'Environnement :**

Le Code de l'Environnement et ses articles L.425-1 à L.425-3-1 encadrent la mise en place du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. Parmi ces différents articles, le L.425-2 précise quels sont les éléments devant obligatoirement y figurer. La Fédération Départementale des Chasseurs du Gers a donc souhaité mettre en évidence à quelle obligation réglementaire chaque action répond, notamment afin de faciliter la lisibilité de l'action fédérale auprès de l'autorité administrative et des adhérents. Ainsi, dans le tableau d'évaluation, chaque action fait référence à un ou plusieurs alinéas de l'article L.425-2 du Code de l'Environnement :

- 1° : Les plans de chasse et les plans de gestion ;
- 2° : Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- 3° : Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse telles que la conception et la réalisation des plans de gestion approuvés, la fixation des prélèvements maximum autorisés, la régulation des animaux prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang du grand gibier et les prescriptions relatives à l'agrainage et à l'affouragement prévues à l'article L. 425-5 [du Code de l'Environnement], à la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ainsi que les modalités de déplacement d'un poste fixe ;
- 4° : Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage ;
- 5° : Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

### **2. Référence aux Axes Stratégiques du SDGC du Gers 2008 – 2014 :**

Cette mention fait référence à l'axe stratégique auquel appartient l'action étudiée, tel qu'il est mentionné dans le SDGC 2008 – 2014. Dans le cas de l'*Enjeu n°2 : Valoriser l'image du chasseur*, il existe 3 axes stratégiques :

- 1 : Pérenniser et accentuer la formation des chasseurs, notamment en matière de sécurité à la chasse ;
- 2 : Donner aux chasseurs les moyens pour gérer au mieux leur territoire ;
- 3 : Pérenniser la passion de la chasse auprès des générations futures.

### 3. **Intitulé de l'action :**

Correspond à la description de l'action envisagée, telle qu'elle est mentionnée dans le SDGC 2008 – 2014.

### 4. **Niveau de réalisation de l'action :**

Afin d'appréhender le niveau de réalisation de chaque action proposée par le SDGC 2008 – 2014, un bilan interne a été effectué auprès du(des) technicien(s) fédéral(aux) en charge de sa mise en œuvre, selon 4 modalités possibles :

- **Réalisée** : l'action a été menée à bien au terme du SDGC 2008 – 2014 ;
- **En cours de réalisation** : l'action est en voie de réalisation, soit parce que l'action a vocation à durer dans le temps, soit parce que le SDGC prévoyait de débiter au terme du SDGC 2008 – 2014, soit parce que le délai envisagé était trop court ;
- **Non réalisée** : l'action n'a pas encore été réalisée au terme du SDGC 2008 – 2014, sans toutefois avoir été abandonnée ;
- **Abandonnée** : l'action n'a pu être réalisée, faute de moyen technique, financier, réglementaire ou par défaut d'acceptation par les acteurs socio-économiques.

### 5. **Commentaires :**

Cette section permet de compléter, nuancer ou justifier le niveau de réalisation de l'action considérée, à l'aide d'éléments qualitatifs ou quantitatifs. Ces commentaires peuvent être issus des personnels techniques fédéraux en charge de la réalisation de l'action et/ou des partenaires mobilisés lors de la phase consultative.

### 6. **Perspectives données à l'action pour le SDGC 2014 – 2020 :**

Cette section indique quelle sera la perspective donnée à chaque action sur la période 2014 – 2020, au vu de l'état d'avancement de cette dernière mais également au regard des résultats obtenus par rapport aux moyens déployés, voire des éventuels difficultés ou succès rencontrés, ainsi que des remarques et des attentes des différents acteurs rencontrés lors de la consultation.

De fait, les perspectives données à l'ensemble des actions, débattues et votées par les élus fédéraux de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gers, tiennent lieu de projet fédéral pour les 6 prochaines années (SDGC du Gers 2014 – 2020). Les modalités possibles pour cette section sont au nombre de 3 :

- **Poursuivie sans ajustement** : l'action a été jugée satisfaisante en l'état et sera poursuivie au cours de la période 2014 – 2020 ;
- **Poursuivie avec ajustement** : l'action a été jugée plutôt satisfaisante et sera poursuivie après ajustements pour la période 2014 – 2020 ;
- **Non poursuivie** : l'action n'a pas été jugée satisfaisante et ne sera pas poursuivie pour la période 2014 – 2020.

Réponse aux exigences réglementaires L.425-2 Code de l'Environnement (1°,2°,3°,4°,5°)	Référence aux Axes Stratégiques de l'Enjeu 2 du SDGC 2008 - 2014	Intitulé de l'action	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires (principaux résultats qualitatifs et/ou quantitatifs)	Perspectives données pour le SDGC 2014-2020
<b>Intitulé de l'objectif poursuivi</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1°: Plans de chasse et plans de gestion</li> <li>• 2°: Sécurité des chasseurs et des non-chasseurs</li> <li>• 3°: Amélioration de la pratique de la chasse (PGA, PMA, régulation nuisibles, lâchers, recherche au sang, agrainage, déplacements en battue)</li> <li>• 4°: Préservation et amélioration des habitats de la faune chassable</li> <li>• 5°: Atteinte de l'équilibre-agro-sylvo-cynégétique</li> <li>• N/A: Hors champs réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1: Pérenniser et accentuer la formation des chasseurs, notamment en matière de sécurité à la chasse</li> <li>• 2: Donner aux chasseurs les moyens pour gérer au mieux leur territoire</li> <li>• 3: Pérenniser la passion de la chasse auprès des générations futures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intitulé de l'action</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisée</li> <li>• Non réalisée</li> <li>• En voie de réalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si réalisée : satisfaisant ou non</li> <li>• Si non réalisée : principales raisons (techniques, financières, réglementaires, moyens humains, temporels ou financiers, non-acceptation, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non poursuivie</li> <li>• Poursuivie sans ajustement</li> <li>• Poursuivie avec ajustements</li> </ul>

Réponse aux exigences réglementaires L.425-2 Code de l'Environnement (1°,2°,3°,4°,5°)	Référence aux Axes Stratégiques de l'Enjeu 2 du SDGC 2008 - 2014	Intitulé de l'action	Niveau de réalisation de l'action	Commentaires (principaux résultats qualitatifs et/ou quantitatifs)	Perspectives données pour le SDGC 2014-2020
<b>Objectif : Responsabiliser les responsables des territoires de chasse en proposant des moyens leur permettant de garantir une sécurité maximale des chasseurs et non chasseurs pendant l'acte de chasse</b>					
2°	1	Mettre à jour le support pédagogique des formations de sécurité en battue	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
2°	1	Réaliser une brochure à destination des responsables de battues et des chasseurs qui précisera les attitudes à adopter, hors période de chasse et pendant l'acte de chasse.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
2°	1	Mettre à disposition de nos adhérents, au siège social de la F.D.C. 32, du matériel de sécurité en battue pour garantir la sécurité maximale de l'acte de chasse et des chasseurs.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements

2°	1	Dispenser annuellement à nos adhérents une série de formations sur le département sur la sécurité en battue et le rôle d'un directeur de battue.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
2°	1	Proposer à nos adhérents territoriaux, lors des formations dispensées par la F.D.C. 32, de les accompagner dans la mise en place d'un calendrier de battues à destination des non chasseurs.	Réalisée	Non satisfaisant : manque de temps et moyens techniques	Poursuivie avec ajustements
2°	1	Proposer à nos adhérents territoriaux et chasseurs des contrats d'assurance adaptés.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
2°	1	Organiser annuellement une battue fictive sur le site de formation de la F.D.C. 32 de Boucagnères pour permettre aux chasseurs et directeurs de battues d'être mis en	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement



		conditions réelles.			
4°	1	Cartographier, en partenariat avec les gestionnaires des infrastructures routières, les zones où les collisions avec les grands animaux sont fréquentes dans l'objectif de proposer des moyens de protection de ces secteurs.	Non réalisée	Non satisfaisant : manque de temps	Non poursuivie
<b>Objectif : Assurer la sécurité du traitement, de la conservation et du transport de la venaison</b>					
2°	1	Organiser annuellement, une série de formations, à destination de tous les chasseurs, sur l'examen initial de la venaison du grand gibier sur le département.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
2°,4°	1	Poursuivre et pérenniser le suivi annuel des appelants gibier d'eau dans le cadre des mesures	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		nationales sanitaires (influenza aviaire).			
2°	1	Elaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques permettant d'assurer la sécurité alimentaire de tous d'après les données fournies par le Petit Livre Vert du chasseur 2007.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
2°, 4°	1	Dans le cadre de l'analyse des animaux retrouvés morts (réseau S.A.G.I.R.) rédiger pour chaque maladie identifiée, une fiche descriptive à la portée de tous.	Non réalisée	Manque de temps puis document réalisé au niveau national	Non poursuivie
2°	1	En partenariat avec les structures départementales concernées, réaliser une étude de faisabilité sur la création d'un réseau de collecte des déchets de grand gibier à l'échelle	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		départementale.			
2°	1	Dans le cadre des formations sur l'examen initial de la venaison, élaborer et diffuser une fiche technique sur la trichine (son analyse, etc) et exposer aux adhérents, les systèmes de suivi à mettre en place.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	1	Sur la base du carnet de battue mis à la disposition des adhérents territoriaux et en application de l'arrêté ministériel du 12 mai 2006, élaborer et diffuser un registre de mouvements des oiseaux élevés ou achetés. Accompagner annuellement nos adhérents dans l'utilisation de ce registre.	Non réalisée	Non satisfaisant : manque de temps	Non poursuivie
2°	1	Réunir annuellement l'ensemble des	Non réalisée	Non satisfaisant : manque de temps	Non poursuivie

		partenaires œuvrant dans le cadre du réseau SAGIR pour dresser un bilan sanitaire de l'année écoulée. Informer annuellement nos adhérents de l'existence de ce réseau à travers un dépliant.			
<b>Objectif : Assurer auprès des responsables de territoires de chasse, des formations de qualité délocalisées selon leurs attentes</b>					
2°	2	Mettre en place une fiche d'évaluation et labelliser les formations dispensées par la F.D.C. 32 à destination des chasseurs.	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
2°	2	Pérenniser et optimiser l'ensemble des formations actuellement délivrées par la F.D.C. 32 auprès des chasseurs.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie avec ajustements
2°	2	Faciliter l'accès des formations dispensées par la F.D.C. 32 aux chasseurs en mettant à leur disposition un	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		calendrier de formations par année cynégétique.			
2°	2	Développer de nouvelles formations (formation armes et balistique) en complément de celles déjà existantes (formation sécurité, piégeage, grand gibier...).	En cours	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
<b>Objectif : Informer, valoriser et promouvoir l'accès à la formation du permis de chasser. Favoriser l'accès des jeunes chasseurs aux territoires de chasse</b>					
2°	3	Assurer annuellement, d'après les missions de service public de la F.D.C. 32, la formation théorique et pratique à l'examen du permis de chasser, participer à l'examen du permis de chasser.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
2°	3	Assurer annuellement, d'après les missions de service public de la F.D.C. 32, la formation de la chasse à l'arc sur	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement

		le département. Promouvoir ce mode de chasse.			
2°	3	Assurer annuellement, d'après les missions de service public de la F.D.C. 32, la formation de la chasse accompagnée sur le département. Promouvoir ce mode de chasse.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Pérenniser l'attribution annuelle de récompenses ainsi que l'offre du timbre aux jeunes permis de chasser de l'année.	Réalisée	Satisfaisant	Poursuivie sans ajustement
N/A	3	Permettre aux chasseurs de valoriser leur passion en développant une gamme d'objets publicitaires avec le logo de la F.D.C. 32. à destination des chasseurs et non chasseurs.	Non réalisée	Non satisfaisant : manque de moyens financiers	Non poursuivie

**Objectif : Assurer le suivi des nouveaux chasseurs**

N/A	3	Mettre en place un programme de suivi annuel des nouveaux chasseurs, notamment en développant le parrainage et en favorisant la création d'une association de jeunes chasseurs sur le département.	Réalisée	Non satisfaisant : manque d'acceptation des adhérents	Poursuivie avec ajustements
-----	---	--	----------	---	-----------------------------